



Règlement 8 mai 2011

1. L'épreuve consiste en un 1000m intitulé MILLE Gruyère.
2. La forme masculine est utilisée sans discrimination dans le but d'alléger le présent document mais s'applique également aux participantes.
3. Les licences ne sont pas obligatoires pour la finale régionale. Seuls les participants suisses et du Liechtenstein ou qui font partie d'un club affilié à un de ces deux pays peuvent participer.
4. Catégories

Les finales régionales comprennent les catégories suivantes:

	Catégorie	Année de naissance
Obligatoire	M15 / W15	Année de naissance 1996
Catégories pour la finale suisse	M14 / W14	Année de naissance 1997
	M13 / W13	Année de naissance 1998
	M12 / W12	Année de naissance 1999
	M11 / W11	Année de naissance 2000
	M10 / W10	Année de naissance 2001
Recommandé	M09 / W09	Année de naissance 2002
	M08 / W08	Année de naissance 2003
	M07 / W07	Année de naissance 2004

M = garçons | W = filles

Chaque année de naissance représente donc une catégorie séparée.

Les garçons et les filles courent séparément et sont aussi classés séparément.

5. Déroulement du 1000m

Le 1000m s'effectue aux ordres du starter. A vos marques, coup de pistolet. Un faux départ par participant est autorisé, le deuxième entraînera une disqualification.

Le départ s'effectue en position debout.

Les tenues non réglementaires sont autorisées. Cependant le dossard doit être porté visible.

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer plusieurs séries aléatoirement dans les courses regroupant plus de 15 participants.

6. Les chaussures à pointes sont autorisées.

7. Classement

Le classement est effectué au temps par un chronométrage électronique

En cas d'égalité au temps, les participants seront classés selon le rang à la caméra. Dans le cas éventuel d'une égalité à la caméra, les participants seront classés ex-æquo.

8. Fair-Play

En cas de manquement sérieux au fair-play, la disqualification d'un athlète pourra être prononcée par l'organisateur principal en concordance avec un juge-arbitre, le starter, le chronométreur et d'autres membres de l'organisation.

9. Qualification

A moins que d'autres contre-indications de la fédération suisse d'athlétisme (FSA) n'interviennent, la qualification pour la finale suisse s'effectue de la manière suivante :

- Les deux premiers de chaque catégorie (W10-M10 à W15-M15) seront qualifiés pour la finale suisse.
- Dans le cas où deux athlètes d'un autre canton se trouvent aux deux premières places, le premier participant des cantons Jura-Neuchâtel sera qualifié.

Exemple :

1° Vaud → qualifié

2° Valais → qualifié

3° Valais

4° JU-NE → qualifié

10. Assurance, perte de bien, vol, blessures, accident

Sont de la responsabilité du participant. La société organisatrice ainsi que les instances supérieures ne peuvent être tenues pour responsables.